

Notice pour l'examen oral d'informatique et gestion de l'information

Introduction

Durant l'examen oral d'informatique et gestion de l'information vous devrez prouver vos compétences pratiques selon des petits exemples de cas.

L'examen professionnel d'assistant/e de direction se base sur les compétences d'action, des différents champs d'activité qui sont liés entre eux. Dans les descriptions de cas de l'examen oral de d'informatique et gestion de l'information les parties d'examen 3 et 4 seront évaluées.

Déroulement de l'examen

La durée de l'examen est de 30 minutes.

L'examen est mené par 2 expert-e-s. Les 2 expert-e-s poseront des questions sur les parties d'examen 3 et 4. La répartition de la durée de l'examen entre les parties 3 et 4 sera fixée par les expert-e-s (et se produit parfois aussi durant la discussion de l'examen).

Un exemple de situation d'examen du point de vue de la candidate / du candidat :

- Vous recevez une brève description de situation. Après l'avoir lue, les expert-e-s vous demanderont si vous avez compris le cas. Le contenu de l'examen ne sera pas basé sur des questions réponses. Il sera mis en valeur que si avec vos compétences (et connaissances) des parties d'examen 3 et 4, vous êtes en mesure de résoudre le cas. Ce doit être une discussion (et non pas des questions de savoir).

- ***Description de cas (un notebook est dans la salle):***

Il vous sera demandé de vous rendre sur une page web. Dans cet exemple, il s'agit d'un fournisseur de matériel informatique. Les expert-e-s vont discuter avec vous de certains produits que vous allez citer, en rapport avec un cas dans votre entreprise. La discussion pratique sera basée sur cela.